

Ouverture du portail Autorisations

Dès novembre 2018, l'ACPR ouvre son portail Autorisations. D'ici fin 2019, toutes les procédures auront basculé sur ce nouvel outil de remise dématérialisée.

Pourquoi un portail Autorisations

Le portail Autorisations permettra aux établissements de déposer leurs dossiers de demandes d'agrément ou d'autorisations de façon dématérialisée et sécurisée.

Le portail sera étendu progressivement à l'ensemble des dossiers destinés à la Direction des autorisations entre novembre 2018 et fin 2019. Il n'y aura plus de dépôts de dossiers papier : les demandes des établissements seront initiées directement sur le portail et tous les documents seront téléchargés directement par les déclarants. Ceux-ci pourront en permanence accéder à la liste de leurs demandes, consulter les documents fournis, pour les procédures en cours, et vérifier l'état d'avancement de leurs dossiers.

Le calendrier

Dès septembre 2018, tous les dirigeants des établissements financiers et des organismes d'assurance ont été sollicités pour désigner au moins une personne référente pour leur établissement. Ce « référent » est chargé de délivrer les accréditations aux personnes qui déposeront sur le portail Autorisations de l'ACPR les dossiers au nom des établissements.

Novembre 2018 : l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution ouvre le portail internet « Autorisations ».

Dès novembre 2018, tous les établissements financiers et tous les organismes d'assurance devront déposer via ce portail les dossiers de nomination ou de renouvellement de dirigeants, de membres des organes sociaux et de responsables des fonctions clés, ainsi que les dossiers des agents prestataires de services de paiement.

Début 2019 : un 2^{ème} lot de procédures d'autorisations utilisera le portail. Ensuite, progressivement durant l'année 2019, la plupart des procédures de déclarations et de demandes d'autorisation sera intégrée au portail.

Fin 2019 : toutes les remises de dossiers à la direction des Autorisations de l'ACPR seront effectuées sous forme dématérialisée.